



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis Roy, à 20 h, le 6 mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 01.

RÉS.01.05.24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

18. a) Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien – Projet du mur de soutènement de la rue Nicolas.

18. b) Annulation de la résolution numéro 29.11.23 adoptée en séance extraordinaire le 14 novembre 2023 et portant sur une demande de dérogation mineure – Matricule 6440-31-4287.

ADOPTÉE

RÉS.02.05.24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2024

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 02 avril 2024** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.03.05.24

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8535 à #8553 (#8550 et #8551 – annulés) ainsi que #35264 à #35342, pour un montant de 493 207.50 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

RÉS.04.05.24

**OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC-
REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE
POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029 – BUDGET RÉG.**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Cap-Chat souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **JOIGNE** par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029;
- **AUTORISE** le maire et le directeur général-greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « *ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques* » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;
- **QUE**, selon la loi, la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE** qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

RÉS.05.05.24

**APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE ET RAPPORT FINAL 2023-2024
DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DU FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES – CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET
RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA
SOLIDARITÉ SOCIALE DE LA GASPÉSIE 2023-2024**

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie, pour l'octroi d'une aide financière de vingt-deux mille dollars (22 000. \$) accordée au soutien de l'action nommée « Soutien au rendez-vous de socialisation : Loisirs Cap-Chat » relié à l'action Enfance-Famille-Jeunesse du plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie;

VU la reddition de compte et le rapport final, pour la période 2023-2024, dressés par monsieur Yves Roy et Stéphane Lemieux, respectivement directeur général-greffier et animateur en loisirs et vie communautaire, le tout soumis au Conseil pour approbation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville :

- **APPROUVE** la reddition de compte datée du 18 avril 2024 ainsi que le rapport final du 6 mai 2024;

- **TRANSMETTE** la reddition de compte et le rapport final 2023-2024, à madame Anick Truchon, coordonnatrice de l'Alliance pour la solidarité au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.06.05.24

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – TRAVAUX EXÉCUTÉS AU 42 RUE NOTRE-DAME, CAP-CHAT (LOCAL DU CERCLE DES FERMIÈRES DE CAP-CHAT) – 11 555. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville a sollicité l'entreprise Construction MAJO (3091-2901 Québec Inc.) afin d'effectuer divers travaux de rénovation à l'intérieur du local situé au 42 rue Notre-Dame à Cap-Chat;

VU la facture numéro 775618, datée du 12 février 2024, au montant de 11 555. \$ + taxes, présentée à la Ville par l'entreprise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **PAIE** à **Construction MAJO Inc.** (3091-2901 Québec Inc.) la **facture numéro 775618, datée du 12 février 2024, au prix de 11 555. \$ + taxes;**
- **QUE** la dépense soit affectée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.07.05.24

OCTROI D'UN CONTRAT DE SABLAGE ET PEINTURE DU CAMION 10 ROUES DE MARQUE STERLING STE 2007 / SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE dans le but d'assurer la pérennité du camion 10 roues de marque Sterling STE 2007, propriété de la Ville, deux entreprises ont été sollicitées afin de fournir un prix pour le sablage et peinture, soient Garage Bertrand Ross Inc. de Les Méchins et Garage Denis Sheehy Inc. d'Amqui;

ATTENDU QUE la proposition la plus avantageuse a été déposée par Garage Denis Sheehy Inc., au prix de 25 737. \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **OCTROIE** à l'entreprise Garage Denis Sheehy Inc. suivant les conditions mentionnées à sa soumission datée du 22 mars 2024, au prix de 25 737. \$ + taxes, le contrat de sablage et peinture du camion Sterling STE 2007;
- **QUE** la dépense soit affectée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.08.05.24

CAMP DE JOUR SPORT'ART – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS À L'ÉTÉ 2024 / 12 300. \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre, depuis plusieurs années aux familles, un service de camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE pour assurer la bonne marche du camp de jour, l'organisme compte sur le Programme fédéral d'emploi d'été étudiant;

ATTENDU QUE la municipalité, à chaque année, supporte l'organisme au moyen d'une contribution financière équivalente aux coûts liés à l'embauche d'étudiants;

ATTENDU QUE pour la saison 2024, l'organisme sollicite auprès de la municipalité une contribution financière de 12 300. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** à l'organisme **Camp Sport'Art de Cap-Chat**, pour le camp de jour 2024, **une contribution financière de 12 300. \$**;

- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.05.24

APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 63 095. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 29 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le **Budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins** et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de **63 095. \$** ; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.05.24

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024, DATÉE DU 12 AVRIL 2024, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – QUOTE-PART ADDITIONNELLE DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 5 899. \$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « **BUDGET RÉVISÉ 2024** » de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins, daté du 12 avril 2024 et reçu à la municipalité le 22 avril 2024, dont la **participation financière additionnelle s'élève à 5 899. \$**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.05.24

PROJET TERRAIN MULTISPORTS – ACHAT D’UNE SURFACE « SPORT GAME » DE L’ENTREPRISE SYNTHETIC SURFACES EXPERTS -ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA FACTURE N° 7188 DU 2023-10-01, AU MONTANT DE 60 987. \$ + TX – PROGRAMME FRR – VOLET 4

ATTENDU QUE dans le cadre de son projet « Terrain Multisports », la Ville a acheté de l’entreprise « Synthetic Surfaces Experts » une surface Sport Game Custom, pour le prix de 49 820. \$ incluant l’installation et les frais de déplacement et d’hébergement plus taxes, facture numéro 7188, datée du 25 mai 2023;

ATTENDU QUE l’achat a fait l’objet d’une résolution du Conseil lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, laquelle porte le numéro 09.07.23;

ATTENDU QUE le projet comprenait aussi l’installation de deux (2) jeux de Shuffleboard, au prix de 9 800. \$ + taxes, et d’un gazon synthétique sur le pourtour du terrain, au prix de 4 326. \$ + taxes, et que ces éléments n’apparaissent pas à la facture datée du 25 mai 2023;

ATTENDU QUE la facture finale de l’entreprise Synthetic Surfaces Experts s’est élevée à 70 119.81 \$ incluant les taxes, dont un montant de 25 000. \$ avait déjà été versé à l’entreprise à titre d’acompte;

ATTENDU QUE la facture numéro 7188, datée du 1^{er} octobre 2023, a été entièrement payée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **ENTÉRINE** le paiement à l’entreprise Synthetic Surfaces Experts de la somme totale de 70 119.81 \$ incluant les taxes;
- **QUE la dépense soit entièrement affectée à la subvention octroyée** par le Comité d’investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du **Programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.**

ADOPTÉE

RÉS.12.05.24

INSTALLATION D’UNE STATION D’ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE AU SOUS-SOL DE L’HÔTEL DE VILLE DE CAP-CHAT – ENTENTE ENTRE RESSOURCES NATURELLES CANADA ET VILLE DE CAP-CHAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles du Canada développe actuellement un système d’alerte précoce (ASP) aux tremblements de terre pour les régions à risque du Canada;

ATTENDU QUE ce système est constitué d’un réseau de capteurs sismiques capables de fournir des dizaines de secondes permettant de prendre des mesures de protection;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a été identifiée comme site propice à l’installation d’un capteur sismique pour les fins d’implantation du système ASP;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition d’entente intitulée « *Accord de licence avec les parties non gouvernementale* » et qu’il est en accord avec les termes de cet accord;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** la Ville conclue avec Ressources naturelles Canada, un accord de licence pour l'installation d'un système ASP, suivant les termes contenus à la proposition d'entente;

- **QUE** messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, soient et sont autorisés à signer l'accord de licence proposé.

ADOPTÉE

RÉS.13.05.24

AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 6 RUE NOTRE-DAME EST À CAP-CHAT (GÎTE LA MAISON ENTRE MER ET MONTAGNES)

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 6 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat demande que soit octroyé un certificat d'autorisation de rénovation dudit immeuble et du cabanon;

ATTENDU QUE l'immeuble a été construit avant 1940 faisant en sorte qu'au sens du Règlement régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux adopté par la Ville, le 3 juillet 2023 – Règlement numéro 321-2023, les travaux envisagés représentent une démolition partielle;

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.3.1 du Règlement, un AVIS PUBLIC a été publié, puis affiché sur l'immeuble durant toute la période requise;

ATTENDU QU'au terme de la publication et de l'affichage sur l'immeuble de l'avis public, aucune personne n'a manifesté son opposition et aucune personne ne s'est présentée à la séance publique fixée au 16 avril 2024, à 16 h 30, à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le Conseil, saisi de la demande de permis et agissant alors à titre de Comité de démolition (article 2.2.2 du Règlement), a décidé d'octroyer le permis demandé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** le Conseil **OCTROIE** à monsieur Dany Vézina, un certificat d'autorisation afin que soient effectués les travaux de rénovation inscrits à la demande numéro 2024-47082.

ADOPTÉE

RÉS.14.05.24

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR ASSURER LES VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE – CATÉGORIE 1 ET AUTRES TÂCHES

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie qui assume entre autres responsabilités celle d'assurer la formation de pompiers 1, dont deux cohortes inscrites pour l'année en cours;

ATTENDU QUE s'est ajoutée également la formation de brigades industrielles de pompiers pour les usines de l'entreprise DAMABOIS INC. de Cap-Chat et St-Damase-de-Matapédia;

ATTENDU QUE ce surcroît de travail nécessite l'embauche d'une ressource temporaire afin que soient effectuées les visites de prévention-catégorie 1 et autres tâches au niveau des équipements et de la caserne;

VU la demande adressée en ce sens au Conseil par le directeur du Service de sécurité incendie qui suggère l'embauche de monsieur Stéphane Tremblay qui terminera, en juillet, son Attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies et qui est actuellement pompier au service de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE la Ville EMBAUCHE monsieur Stéphane Tremblay, pour la période du 3 juin au 20 décembre 2024, aux conditions suivantes :**

Premier jour de travail : 3 juin 2024;

Dernier jour de travail : 20 décembre 2024;

Semaine et nombre d'heures de travail : Du lundi au vendredi, à raison de 21 heures par semaine;

Salaire : Taux horaire, pompier 1, pour l'année 2024 (23.98 \$);

Toutes autres dispositions applicables de la Convention collective des employés municipaux de Cap-Chat, Section pompiers volontaires (CSN).

- **QUE la dépense soit affectée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.15.05.24

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M.28 À MÊME LA ZONE Cc.3 QUI EST ABROGÉE

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, par la présente :

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 334-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin d'agrandir la zone M.28 à même la zone Cc.3 qui est abrogée.

ADOPTÉE

RÉS.16.05.24

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M.28 À MÊME LA ZONE Cc.3 QUI EST ABROGÉE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **Projet de Règlement numéro 334-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin d'agrandir la zone M.28 à même la zone Cc.3 qui est abrogée soit et est adopté.**

ADOPTÉE

RÉS.17.05.24

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
– VOLET SOUTIEN – PROJET DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE NICOLAS**

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière demandée selon une estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le Conseil municipal;

- **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière via le PAVL – Volet Soutien;
- **CONFIRME** son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur;
- **RECONNAÎT** que dans le cas de non-respect des modalités d'application en vigueur, l'aide financière sera résiliée;
- **AUTORISE** monsieur Yves Roy, directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉS.18.05.24

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 29.11.23 ADOPTÉE EN SÉANCE
EXTRAORDINAIRE LE 14 NOVEMBRE 2023 ET PORTANT SUR UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 6440-31-4287**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité d'**ANNULER** à telles fins que de droit la résolution numéro 29.11.23, adoptée à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 novembre 2023.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les différents sujets suivants :

L'entretien des terrains de nos résidences & le ramassage des déchets

Ces gestes sont d'une grande importance pour l'environnement ainsi que l'image que l'on projette de notre municipalité face à nos visiteurs.

Déplacements et contrôle des animaux de compagnie

Conformément à la réglementation municipale, lors de vos déplacements, vos animaux de compagnie doivent être tenus en laisse par respect et pour la sécurité de tous.

Collecte des matières organiques, des déchets, du recyclage et des objets lourds

Nous vous encourageons fortement à déployer tous les efforts nécessaires afin que les matières résiduelles, organiques et recyclables soient triés avec rigueur dans chacun de vos bacs respectifs afin de minimiser les coûts d'exploitation, et de ce fait, permettre à notre municipalité d'éventuelles ristournes.

Stationnement de véhicules aux abords des routes

Un appel est lancé aux citoyens quant au stationnement des véhicules de façon permanente aux abords des routes afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Le Mois de l'arbre et des forêts

Samedi, le 25 mai prochain, une activité organisée dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts se tiendra à la halte routière de Cap-Chat (secteur Est), à compter de 9 h 30. Des plants d'arbres vous seront remis gratuitement. Bienvenue à toute la population!

Programme RénoRégion (Aide à la rénovation)

Le programme est offert par la Société d'Habitation du Québec pour aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeures.

Les formulaires sont disponibles, depuis le 6 mai 2024, auprès de votre municipalité. Pour toute autre information à ce sujet, veuillez communiquer au 786-5537 poste 101 (réception de l'Hôtel de Ville).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens posent des questions au maire et au directeur général-greffier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 58 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER